

N°2015-BCA-04

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 3
- Votants : 3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE
DES BATIMENTS DU SDIS 76 – LOT N°1 : GROUPEMENT EST
AVENANT N°6**

Le 06 mars 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 février 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Dominique RANDON, Président
- Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Emile CANU, membre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Bastien CORITON, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Jean-Louis JEGADEN, 2^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) – Lot n°1 : Groupement Est a été passé pour la période du 15 septembre 2009 au 14 septembre 2017, pour un montant initial de 250 736,00 € HT avec la société DALKIA France.

Ce marché concernant l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire comprend deux types de prestations (P2 et P3) :

- La prestation P2 : conduite de l'installation et travaux de petit entretien (conduite, surveillance, réglage, entretien courant, les menues réparations et les petites fournitures) ;
- La prestation P3 : gros entretien et renouvellement des matériels (réparation et remplacement à l'identique ou à fonction identique, de tous les matériels défectueux dont la liste a été arrêtée contractuellement, de façon à maintenir l'installation en bon état de marche continu).

A ce jour, il convient :

- De supprimer la prise en charge de l'ancien siège du Groupement Est ;
- D'intégrer le nouveau siège du Groupement Est (locaux Bastéa), dans la liste des sites à prendre en charge.

L'incidence financière de cet avenant est :

- Une plus-value de 325,00 € HT pour la saison de chauffe 2014/2015, puis de 650,00 € HT par saison de chauffe jusqu'au 14 septembre 2017 pour le poste P2 ;
- Une plus-value de 281,00 € HT pour la saison de chauffe 2014/2015, puis de 562,00 € HT par saison de chauffe jusqu'au 14 septembre 2017 pour le poste P3 ;
- Soit une plus-value totale de 3 030,00 €, dont 1 625,00 € HT pour le poste P2 et 1 405,00 € HT pour le poste P3, répartie de la façon suivante :

	Incidence financière	
	P2	P3
Suppression de la prise en charge de l'ancien siège du Groupement Est à Neufchâtel-en-Bray)	- 1 600,00 € HT	0,00 € HT
Prise en charge du nouveau siège du Groupement Est à Neufchâtel-en-Bray	3 225,00 € HT	1 405,00 € HT
Total Avenant n°6	1 625,00 € HT	1 405,00 € HT

Cet avenant porte le montant du marché à 277 586,67 € HT (montant de base) soit une augmentation de 10,71% par rapport au montant initial du marché de 250 736,00 € HT

*
* *

La Commission d'Appel d'Offres, s'est prononcée le 06 mars 2015.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer l'avenant ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Le président du conseil d'administration,


Dominique RANDON

